

---

---

Convention collective du secteur institutionnel et commercial

Article 5

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

---

---

COMITÉ :

M. Jules Gagné  
Président

M. Gaétan Lapointe  
Membre

M. Claude Lavictoire  
Membre

---

Fraternité unie des charpentiers et menuisiers  
d'Amérique, local 134  
8580, boul. du Golf  
Anjou (Québec) H1J 3A1

- Requirante -

Association internationale des travailleurs en ponts,  
en fer structural, ornemental et d'armature, local 711  
9950, boul. Du Golf  
Anjou (Québec) H1J 2Y7

- Intimée(s) -

Construction Lauréat Dubé  
49, rue De la Châteauguay  
Gatineau (Québec) J8P 7E5

Association de la construction du Québec  
7400, boul. des Galeries d'Anjou  
Anjou (Québec) H1M 3M2

Conseil de district de l'Est du Canada  
9950, boul. Du Golf  
Anjou (Québec) H1J 2Y7

Syndicat québécois de la construction (S. Q. C. )  
2121, avenue Ste-Anne, bureau 102  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H5

- Partie(s) intéressée(s) -

---

Litige : L'assemblage et l'installation du toit d'une résidence pour personne âgée

Chantier : Château Symme, 255, rue North, Aylmer, Québec

---

## NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.02 de la convention collective du secteur institutionnel et commercial, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 18 août 2008 pour disposer du litige entre les métiers de menuisiers-charpentiers et de monteur d'acier au chantier : Château Symme, 255, rue North, Aylmer, Québec.

## NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du Comité ont convenu que monsieur Jules Gagné agirait à titre de président du Comité dans le présent dossier.

## CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Après consultation, le Comité a décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 19 août 2008 de la tenue d'une conférence préparatoire, pour le mercredi, 20 août 2008 à compter de 9 h 30, à la salle du Comité de résolution des conflits de compétence de la Commission de la construction du Québec, située au 3400, rue Jean-Talon Ouest à Montréal.

Outre les membres du Comité, étaient présents à cette conférence préparatoire :

MM. Gérard Beaudoin	Local 134
Camilien Bouchard	Section locale 9
Jean Murray	Section locale 9
Pierre Desroches	Local 711
Gérard Perry	Local 711
Jacques Dubois	Conseil de district de l'Est du Canada
Mathieu Émond	ACQ
Serge Lamoureux	SQC

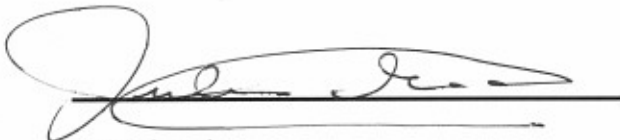
### Constat de conflit d'intérêts

Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du Comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du Comité et les parties en litige.

### Rapprochement des parties

Le Comité a tenté de rapprocher les parties en demandant aux parties impliquées de discuter entre elles la possibilité d'en arriver à une entente. Après discussion avec le local 711, les monteurs d'acier de structure, M. Gérard Beaudoin, du local 134, nous a informé de leur désistement dans ce dossier et qu'il en avisera les parties concernées.

Signée à Montréal, le 20 août 2008



Jules Gagné  
Président



Gaétan Lapointe  
Membre



Claude Lavictoire  
Membre